

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20210408-D2021-29-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2021-29 en date 08/04/2021 concernant la construction de vestiaires et la rénovation des vestiaires existants :

Présents : MM. FAUCHER Alain, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Absents excusés : MM. ALLAMARGOT Béatrice a donné procuration à FAUCHER Alain, DUBREUIL Marc a donné procuration à GILLES Dominique.

Mme Christine CASTANET est élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	2	13	15	15	0

Le Maire rappelle que par délibération du 02 Mars 2021 l'assemblée a approuvé les projets de construction de vestiaires et de rénovation des vestiaires existants au stade Las Minaudas. Il précise que les demandes de subventions prévues dans cette délibération ont été déposées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Il conviendrait, concernant la 1<sup>ère</sup> tranche « construction de vestiaires », afin de compléter le dossier de demande de subvention et de pouvoir envisager la réalisation des travaux sur l'exercice 2021, de procéder au choix d'un maître d'ouvrage pour permettre à réception des décisions en matière de subvention de lancer ce programme de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vu la délibération n°2021-13 en date du 02/03/2021 portant approbation du projet de construction de vestiaires et la rénovation des vestiaires existants au stade Las Minaudas,
- Considérant que dans la délibération précédemment citée le Conseil Municipal a notamment approuvé le prix d'objectif des travaux de la tranche 1 « construction de vestiaires » soit 220 445,00 euros HT et 264 534,00 euros TTC et leur plan de financement,

**AUTORISE** le Maire à procéder au lancement du programme de travaux de la tranche 1 « construction de vestiaires »,

**AUTORISE** le Maire à procéder au choix d'un maître d'œuvre,

**AUTORISE** le Maire à signer la demande de permis de construire,

**AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre, le marché de travaux et tous documents à intervenir pour la réalisation de ce projet.

A La Geneytouse, le 12 avril 2021.

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 12 avril 2021